



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

SPORTS

NOTE D'ORGANISATION

Critérium d'AVIRON INDOOR de la LIGUE OUEST

Samedi 10 novembre 2018 – Rennes (Ille-et-Vilaine)

Annexe 1 : Plan de situation

1. GÉNÉRALITÉS

Dans le cadre de la 5^e édition du critérium international d'aviron indoor « longue et ultra longue distance » organisé par l'ASAE Coëtquidan en partenariat avec la Fédération Française d'Aviron le samedi 10 novembre 2018, au gymnase Albert de Mun à Rennes (Ille-et-Vilaine), la ligue Ouest ouvre une compétition régionale accessible à tous les licenciés FCD dans les conditions fixées par la présente note d'organisation.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) **Club Organisateur** : ASAE de Coëtquidan

Contact : Jean-Sébastien CLESSE - mail : js.kls@laposte.net - Mobile : 06 48 85 10 27

b) **Règlement général** :

Cette compétition se déroule sur des ergomètres de type « Concept 2 » (plus connus sous le nom de « rameur »), sous 3 formats de course :

- Semi-marathon (21,100 km) ;
- Marathon (42,200 km) ;
- 100 km ;

en

- Solo (H et F) ;
- Tandem (H, F et mixte) ;
- Carrés (équipe de 4, H, F et mixte)
- Small Team (par équipe de 3 à 10 personnes, H, F et mixte) ;
- Large Team (par équipe de 11 personnes ou plus, H, F et mixte).

c) **Règlement particulier** :

Article 1 : Constitution des tandems, carrés et équipes

Les courses peuvent être réalisées individuellement ou en groupe composé :

- soit uniquement d'hommes,
 - soit uniquement de femmes
 - ou mixte (au minimum 1/3 d'hommes et 1/3 de femmes pour les « small et large teams »).
- Les équipes mixtes doivent faire ramer au moins 1/3 de la distance totale par les femmes.

Article 2 : Défi « handisport » et « sport santé » :

Cette manifestation est ouverte aux personnes en situation de handicap, quel qu'il soit, ou atteinte d'affection de longue durée dans les conditions définies par le présent règlement, notamment pour la détention d'une licence et le certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition. L'objectif est de promouvoir les bienfaits de l'aviron en salle pour la santé au travers d'un défi sportif.

Article 3 : Catégories d'âge :

Les catégories d'âge sont définies par tranche de 10 ans à partir de 19 ans : (19-29, 30-39, 40-49 etc.). L'âge pris en compte pour la classification est celui atteint par le compétiteur dans le courant de l'année figurant sur la licence en cours de validité.

Le plus jeune participant (<19 ans) déterminera la catégorie d'âge d'engagement.

Article 4 : Le poids :

Les rameurs courant dans une catégorie « poids léger », c'est-à-dire moins de 61,5 kg pour les femmes et moins de 75kg pour les hommes, devront obligatoirement se faire peser entre 2h et 1h avant le départ de leur course, soit le samedi 10 novembre 2018 à 9h00.

Les personnes inscrites dans la catégorie « poids léger » qui ne se présenteront pas à la pesée ou qui ne seront pas au poids pourront cependant concourir mais classées parmi les toutes catégories (TC).

Les différents formats d'équipe sont liés aux catégories de poids et d'âge.

Le poids le plus élevé déterminera la catégorie de poids (PL ou TC) d'engagement) :

- Poids léger femmes : <= 61.5 kg
- Toutes catégories femmes : > 61.5 kg
- Poids léger hommes : <= 75 kg
- Toutes catégories hommes : >75 kg

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Accueil et programme :

A partir de 8h30 : accueil des participants au gymnase Albert de Mun, 22 Rue Albert de Mun à RENNES.

09h00 : Pesée officielle.

11h00 : Début du challenge.

18h30 : Cérémonie de remise des médailles.

b) Restauration :

La restauration n'est pas prévue. Il est demandé à chaque compétiteur de prévoir son alimentation.

c) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

Durant tout le challenge, une équipe de secouriste assurera la surveillance sur le lieu de la compétition. Elle disposera d'un véhicule, de matériels de secours et de personnels qualifiés.

Des élèves encadrés de l'**Institut d'Ostéopathie de Rennes** assureront le suivi des participants durant le challenge.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque participant devra être en possession de sa licence FCD 2018-2019.

Pour participer, le pratiquant doit pouvoir produire un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aviron Indoor en compétition ou du sport en compétition.**

b) Engagement :

Les engagements se feront exclusivement via l'espace SYGEMA de votre club avant le **mardi 30 octobre 2018**.

c) Frais d'inscription:

- **5 €** pour les licenciés FCD **de la ligue Ouest**. Le trésorier de la ligue Ouest réglera la somme de 15.00 € par participant auprès de l'ASAEC de Coëtquidan.
- **15 €** pour les licenciés FCD extérieurs à la ligue Ouest.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club.)

e) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre d'aviron indoor, et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest

En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest
- Vice-président en charge des activités
- Membres du comité directeur de la ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs FCD

